

Comité permanent du droit des brevets

Trente et unième session
Genève, 2 – 5 décembre 2019

RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS D'ASSISTANCE TECHNIQUE RELATIVES AUX SYSTÈMES D'OPPOSITION ET AUTRES MÉCANISMES ADMINISTRATIFS DE RÉVOCATION MENÉES PAR L'OMPI

Document établi par le Secrétariat

INTRODUCTION

1. À sa trentième session tenue à Genève du 24 au 27 juin 2019, le Comité permanent du droit des brevets (SCP) est convenu que le Secrétariat présenterait, à la trente et unième session du SCP, un rapport sur ses activités d'assistance technique relatives aux systèmes d'opposition et autres mécanismes administratifs de révocation. Le présent document contient donc des informations sur les activités d'assistance technique menées par l'OMPI dans ces domaines.
2. Il convient de noter que la majorité des activités d'assistance technique pertinentes menées par l'OMPI décrites dans le présent document ne portent pas nécessairement sur les systèmes d'opposition ou autres mécanismes administratifs de révocation uniquement. Ces questions sont plutôt traitées dans le cadre plus général des activités d'assistance technique qui sous-tendent la conception du système des brevets et en facilitent le fonctionnement et l'utilisation. Il en est ainsi car le système d'opposition peut être par exemple un élément du système national des brevets, qui doit être exploité dans le cadre d'un ensemble de circonstances, d'aspirations et de défis dans chaque pays.
3. En outre, du fait que les discussions au sein du SCP couvrent non seulement les systèmes d'opposition et les mécanismes administratifs de révocation proprement dits, mais aussi les systèmes de réexamen et un mécanisme d'observation par les tiers, le présent document porte sur les activités d'assistance technique menées par l'OMPI concernant tous ces systèmes et mécanismes. En général, dans les pays où les examinateurs de brevets engagent

des procédures d'opposition ou de réexamen, les formations pour examinateurs de brevets visant à améliorer leurs compétences en matière d'examen des brevets quant au fond peuvent également contribuer à une bonne évaluation des affaires traitées dans le cadre de ces procédures.

ACTIVITÉS D'ASSISTANCE TECHNIQUE RELATIVES AUX SYSTÈMES D'OPPOSITION ET AUTRES MÉCANISMES ADMINISTRATIFS DE RÉVOCATION MENÉES PAR L'OMPI

Conseils d'ordre juridique et de politique générale

4. L'OMPI fournit des conseils d'ordre juridique et de politique générale dans le domaine des brevets à la demande des États membres, de manière confidentielle. Les demandes reçues par l'OMPI varient, allant de l'examen d'une loi ou d'un règlement sur les brevets à des demandes plus ciblées concernant des thèmes spécifiques. Les conseils, qui peuvent être fournis durant des séminaires ou des consultations, ou sous forme d'observations écrites, décrivent les conditions prévues par les engagements internationaux pris par un pays, ainsi que les options possibles en ce qui concerne la mise en œuvre du cadre législatif et réglementaire national, compte tenu des particularités de chaque pays. Cela comprend, selon que de besoin, une discussion sur les options et les pratiques relatives à un système d'opposition, aux observations par les tiers et à un mécanisme administratif de révocation.

5. Lorsqu'elle fournit les conseils correspondants, l'OMPI collabore avec les pays afin de définir leurs objectifs spécifiques de politique générale. En ce qui concerne les systèmes d'opposition, les observations par les tiers et les mécanismes administratifs de révocation, un certain nombre de facteurs liés à l'environnement local sont également pris en considération. On peut notamment citer le niveau d'expertise technique du pays, la procédure existante en matière d'examen des brevets, la disponibilité de la documentation relative aux brevets et les ressources nécessaires pour gérer les processus actuels et futurs. Ces conseils peuvent porter à la fois sur des aspects de fond et de procédure.

Académie de l'OMPI

6. Un certain nombre de cours sur les brevets sont proposés dans le cadre du Programme de perfectionnement des cadres de l'Académie de l'OMPI, en partenariat avec des offices des brevets, à l'intention des pays en développement et des pays en transition. Parmi les thèmes abordés dans le cadre de ces cours en 2018 et 2019, on peut citer les systèmes administratifs de révocation, les mécanismes d'invalidation et les systèmes de règlement des litiges, ou encore les procédures de première instance et d'appel.

7. En outre, le cours d'enseignement à distance DL-301 (brevets) traite aussi des systèmes d'opposition et des mécanismes administratifs de révocation.

8. De plus, dans tous les programmes de cours conjoints de niveau Master de l'OMPI, on trouve des modules relatifs à la propriété industrielle. Ces modules comportent des chapitres sur les systèmes d'opposition aux brevets et les mécanismes administratifs de révocation.

Projet de diagnostic des ressources et des systèmes de gestion pour les offices de propriété intellectuelle

9. L'OMPI a mené un projet intitulé "Diagnostic des ressources et des systèmes de gestion pour les offices de propriété intellectuelle" dans un certain nombre de pays d'Asie. Ce projet vise à aider les offices de propriété intellectuelle à recenser les lacunes et les faiblesses dans leurs plans de développement et de gestion des ressources et à formuler des recommandations

pratiques à l'intention des offices de propriété intellectuelle afin qu'ils puissent améliorer la qualité des services de propriété intellectuelle qu'ils fournissent à la communauté des utilisateurs.

10. Ce projet comprend : i) un examen stratégique complet du mandat de l'office de propriété intellectuelle qui participe au projet, de son cadre juridique et institutionnel, de son dispositif de gestion des ressources humaines et de ses opérations; ii) une évaluation minutieuse des ressources nécessaires pour que l'office puisse s'acquitter efficacement de ses mandats et atteindre ses objectifs, compte tenu des projections de croissance future et des facteurs externes; iii) une vérification des ressources organisationnelles, humaines, financières et structurelles existantes; et iv) un examen des solutions et des mécanismes concrets envisageables pour combler les lacunes entre les ressources et les systèmes de gestion existants et les ressources et les systèmes de gestion nécessaires.

11. Au cours du projet, les questions relatives au système d'opposition et à la révocation administrative, entre autres, ont été examinées sous l'angle de l'amélioration de la gestion pratique des ressources et des opérations au sein des offices de propriété intellectuelle, afin de supprimer les redondances et de lutter contre l'inefficacité, par exemple. Au terme d'une recherche documentaire complète et de réunions de consultation, un rapport confidentiel contenant des recommandations spécifiques a été établi pour chaque office de propriété intellectuelle. Le projet en est à différentes étapes de mise en œuvre dans un certain nombre de pays¹.

Système d'observation par les tiers dans le cadre du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)

12. Le Bureau international de l'OMPI a organisé des activités d'assistance technique pour les États membres du PCT ainsi que pour des États envisageant d'adhérer au PCT. Ces activités portaient sur divers aspects du système du PCT, y compris le système d'observation par les tiers qui permet aux tiers de présenter des observations par l'intermédiaire du système ePCT sans authentification forte. Les tiers peuvent ainsi se reporter à l'état de la technique qu'ils jugent pertinent pour la détermination de la nouveauté ou de l'activité inventive de l'invention revendiquée dans la demande internationale. Un guide complet de l'utilisateur sur ce système gratuit d'observation par les tiers est disponible en ligne².

13. Grâce à ce système, plusieurs parties prenantes, pas seulement les déposants, mais aussi les concurrents éventuels (tiers), peuvent porter à l'attention des examinateurs ou d'autres personnes un élément relatif à l'état de la technique susceptible de présenter un intérêt en ce qui concerne la brevetabilité de l'invention en question. Ce système d'observation par les tiers est entré en vigueur en juillet 2012 dans le cadre du PCT. Cinq ans après son lancement, les États membres ont été invités à fournir des informations sur l'incidence des observations par les tiers sur le traitement national des demandes internationales selon le PCT. Pour l'instant, les informations disponibles sont insuffisantes pour évaluer la situation de manière précise.

Fourniture d'informations

14. Le site Web de l'OMPI contient de nombreuses informations sur les systèmes d'opposition et autres mécanismes administratifs de révocation. Bien que la fourniture d'informations ne soit pas forcément considérée comme une "activité d'assistance technique" à part entière, la fourniture d'informations objectives et précises peut aider les décideurs à prendre des décisions éclairées lors de la conception d'un système national ou régional des

¹ Brunéi Darussalam, Indonésie, Iran (République islamique d'), Myanmar, Philippines, République démocratique populaire lao et Thaïlande.

² https://www.wipo.int/export/sites/www/pct/en/epct/pdf/epct_observations.pdf.

brevets. Même si les politiques en matière de brevets, les cadres juridiques et les pratiques de chaque pays différent, les informations et les données d'expérience pertinentes d'un large éventail de pays constituent une ressource utile pour tout pays. À cet égard, le SCP a créé un site Web consacré aux systèmes d'opposition, aux systèmes de réexamen, aux mécanismes administratifs de révocation et aux observations par les tiers³, sur lequel sont décrits en détail les raisons d'être et les objectifs des lois internationales, régionales et nationales pertinentes. Ce site Web est régulièrement mis à jour, en coopération avec les États membres. En outre, WIPO Lex donne accès aux lois et règlements des États membres de l'OMPI.

15. De nombreuses publications de l'OMPI disponibles sur le site Web contiennent une description des systèmes d'opposition et autres mécanismes administratifs de révocation. La fourniture d'informations dans un format numérique facilement accessible aiderait aussi bien les gouvernements que les utilisateurs du système des brevets. Conformément aux conditions d'utilisation du site Web de l'OMPI, à compter du 15 novembre 2016, toutes les nouvelles publications OMPI, c'est-à-dire les publications portant un numéro ISBN ou un numéro de publication OMPI, de même que certains autres contenus, peuvent être utilisés sous licence Creative Commons 3.0 IGO et sont clairement identifiés comme tels.

16. Par exemple, les publications ci-après mises à disposition sur le site Web de l'OMPI contiennent, entre autres, une description de systèmes d'opposition et d'autres mécanismes administratifs de révocation :

- i) Inventer le futur : Initiation aux brevets pour les petites et moyennes entreprises (2018)⁴;
- ii) Notions fondamentales de propriété intellectuelle : questions-réponses à l'usage des étudiants (2019)⁵;
- iii) Questions essentielles sur les exigences de divulgation des ressources génétiques et des savoirs traditionnels dans les demandes de brevet (2017)⁶;
- iv) Options relatives à la recherche et l'examen en matière de brevets (2014)⁷;
- v) Promouvoir l'accès aux technologies médicales et l'innovation : Intersections entre la santé publique, la propriété intellectuelle et le commerce (2012)⁸; et
- vi) WIPO Intellectual Property Handbook (2004)⁹.

[Fin du document]

³ https://www.wipo.int/scp/en/revocation_mechanisms/
⁴ <https://www.wipo.int/publications/en/details.jsp?id=4350&plang=EN>.
⁵ https://www.wipo.int/edocs/pubdocs/fr/wipo_pub_1056.pdf.
⁶ https://www.wipo.int/edocs/pubdocs/en/wipo_pub_1047.pdf.
⁷ https://www.wipo.int/edocs/pubdocs/fr/wipo_pub_guide_patentsearch.pdf.
⁸ https://www.wipo.int/edocs/pubdocs/fr/wipo_pub_628.pdf.
⁹ https://www.wipo.int/edocs/pubdocs/en/intproperty/489/wipo_pub_489.pdf.